

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2017, sous la présidence de Mr CORABOEUF Arnaud.

Présents : Mrs CORABOEUF, KASSA, GROENEWEG, LOURDEL S., SELSCHOTTER B., SELSCHOTTER S., Mmes BARRAS, DENEUBOURG, PAIN, THOMASSE, GRAVELET.

Absent excusé : Mr DOS SANTOS donnant pouvoir à Mr SELSCHOTTER B.

Secrétaire de séance : Mme GRAVELET

Début de séance : 20h15

Compte rendu du précédent conseil municipal du jeudi 12 octobre 2017 approuvé à l'unanimité.

1- Décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VOTE** les décisions modificatives suivantes en fonctionnement :

- Compte 60612 :	+ 2000.00 Euros
- Compte 60621 :	+ 700.00 Euros
- Compte 60622 :	+ 300.00 Euros
- Compte 60632 :	- 800.00 Euros
- Compte 6064 :	+ 100.00 Euros
- Compte 6068 :	+ 55.00 Euros
- Compte 611 :	+ 212.00 Euros
- Compte 615221 :	+ 2500.00 Euros
- Compte 615231 :	- 2510.00 Euros
- Compte 615232 :	- 2800.00 Euros
- Compte 61551 :	- 2200.00 Euros
- Compte 6156 :	+ 1200.00 Euros
- Compte 6161 :	- 5500.00 Euros
- Compte 6182 :	- 2600.00 Euros
- Compte 6184 :	- 300.00 Euros
- Compte 6232 :	- 1500.00 Euros
- Compte 6251 :	+ 255.00 Euros
- Compte 6261 :	- 300.00 Euros
- Compte 6262 :	- 500.00 Euros
- Compte 6281 :	+ 2700.00 Euros
- Compte 63512 :	+ 526.00 Euros
- Compte 6411 :	+ 30 000.00 Euros
- Compte 6413 :	- 13 300.00 Euros
- Compte 6455 :	+ 10 000.00 Euros
- Compte 739223 :	- 3800.00 Euros
- Compte 023 :	- 18 000.00 Euros
- Compte 6531 :	+ 3997.00 Euros
- Compte 6533 :	-185.00 Euros
- Compte 6541 :	- 250.00 Euros

- **VOTE** les décisions modificatives suivantes en investissement :

- Compte 021 : - 18 000.00 Euros
- Compte 024 : + 18 000.00 Euros

2 - Point sur les finances

Madame Cocard présente un point d'étape sur les finances budgétaires de la commune et invite le conseil municipal à observer la plus grande prudence dans l'engagement de nouvelles dépenses, notamment en matière de fonctionnement.

Elle insiste également sur la tendance actuelle à la diminution des subventions et dotations de l'Etat. Elle évoque enfin pour le budget de fonctionnement 2018 l'hypothèse d'un recours à une augmentation de la part communale des taxes locales.

3 - Le rapport de la CLECT

Après lecture faite par Monsieur Coraboeuf, ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

4- Modifications statutaires de la Communauté de Communes

Monsieur Coraboeuf expose les grands axes des modifications statutaires de la Communauté de Communes. Ces modifications sont adoptées à la majorité (abstention 5 et 7 pour)

5- Instauration du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire)

Ce nouveau Régime Indemnitaire qui se substitue à l'IAT et qui a déjà été évoqué en Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

6- Indemnités de Conseil

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer pour le versement de l'indemnité de conseil du receveur municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (abstention 2, 1 contre et 9 pour) décide du versement de la somme de 488.93 € net à Madame Cocard.

7- Tarifs communaux 2018:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide des tarifs suivants :

<i>Salle des fêtes</i> : week-end chauffé	225€
week-end non chauffé	150€
une journée chauffée	170€
une journée non chauffée	100€

Caution 350€

Caution ménage 80€

Location des tables et bancs : 1 table et 2 bancs 10€
1 table **OU** 2 bancs 6€

Caution 150€

<i>Concessions cimetièrre</i> : 15 ans	210€
30 ans	320€
50 ans	430€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (2 contre, 1 abstention et 9 pour), décide des tarifs suivants pour l'assainissement :

branchement	2150€
taxe annuelle	85€
le m ³	1,50€

Au-delà des 160m³, la consommation d'eau sera désormais facturée à compter du 1^{er} janvier 2018.

8- Compromis de vente Maison en donation 11 Rue Franche.

Un acquéreur potentiel s'est présenté en vue de l'achat de la maison 11 rue Franche pour la somme de 15.000 Euros. Après en avoir débattu, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à cette transaction au prix de 15.000 € net pour le vendeur.

9 - Vente de biens immobiliers.

Compte tenu du contexte budgétaire et financier difficile, le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le principe de la vente par la commune de biens immobiliers dont elle est propriétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal exprime son accord de principe.

10 - Montants des loyers.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir à leur montant actuel les loyers des deux appartements situés dans l'école.

Toutefois, le loyer du Dr LEVILLAIN, indexé sur l'indice de la construction est augmenté de 2.59% et passe, en conséquence, de 429,23€ à 440,35€. (1 abstention et 11 pour).

12- La création de postes

Plusieurs agents sont susceptibles d'accéder au grade supérieur.

Pour cela, le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention et 11 pour) à la création de postes correspondants.

13 - Questions diverses.

Les points suivants sont évoqués en questions diverses :

- Réflexion pour la mise en place d'un cédez le passage sur la route de Châtillon Coligny pour faciliter le respect de la priorité faite aux véhicules venant de la rue des Juifs.
- Réflexions également pour le stationnement ou non au début de la Rue du Docteur Charpentier (problèmes de sécurité routière).

Fin de la séance : 22h45